MAIRIE DE BROUSSE
Le Bourg
63490 BROUSSE
04 73 72 23 79
brousse-mairie@wanadoo.fr

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2023

1) BUDGET PRINCIPAL

A. Section de fonctionnement :

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant.

Dépenses 2023 :

CHAPITRES	BP 2023
011 – Charges à caractère général	167 305,20
012 – Charges de Personnel	118 780,00
014 – Atténuation de charges	8 530,00
65 – Autres charges de gestion courante	56 722,33
66 – Charges financières	626,00
67 – Charges exceptionnelles	132,00
042 – Opérations d'ordre	904,44
023 – Virement à l'investissement	16 881,80
TOTAL	369 881,77

Le total des dépenses de fonctionnement s'élève à **369 881,77** €.

Les principales dépenses sont :
Charges à caractère général : électricité, eau, alimentation, assurances, entretien bâtiments, entretien voirie et réseaux, entretien matériel, fournitures de bureau, d'entretien, de petits équipements, de voirie… .
Augmentation des charges à caractère général avec les dépenses d'électricité – hausse des prix de l'énergie.

Charges de personnel : paiement des salaires et cotisations

Autres charges de gestion courante : indemnités et cotisations des élus, subventions aux associations et contributions aux organismes, subvention budget annexe CCAS.

Charges financières : remboursement des intérêts (emprunt) et autres charges financières.

- **<u>Recettes 2023</u> :**

CHAPITRES	BP 2023
70 – Produits des services	19 700,00
731 – Fiscalité locale	105 000,00
74 – Dotations et participations	144 185,77
75 – Autres produits de gestion courante	8 220,00
76 – Produits financiers	2,00
77 – Produits exceptionnels	132,00
042 – Opération d'ordre de transfert entre section	0,00
002 – Résultat antérieur	92 642,00
TOTAL	369 881,77

Le total des recettes de fonctionnement s'élève à **369 881,77** €.

Chapitre 73 : Impôts locaux
Chapitre 74 : Dotation de l'Etat.
Chapitre 75 : Loyers (location appartements et location salles)

B. <u>Section d'investissement :</u>

- **<u>Dépenses 2023</u> :**

Les dépenses prévisionnelles d'investissement s'élèvent à **532 915,96** €.
Les principaux investissements de l'année 2023 sont les suivants :
- Rénovation complète de l'ancienne poste 1ère tranche
- Achat de matériel et outillage technique
- Restauration de registres anciens

Etat de la dette : encours au 1er janvier 2022 : 42 989,26 €
Dont annuité de l'exercice :
Capital restant dû en 2023 : 22 507,88 €

- **<u>Recettes 2023</u> :**

Les recettes d'investissement s'élèvent à **532 915,96** €.
Excédent de fonctionnement capitalisé : 46 320,54 €
Les principales recettes d'investissements de l'année 2023 sont les suivantes :
- Subvention d'investissement : 315 232,00 €
- Restes à réaliser 2022 (subvention d'investissement) : 35 150,00 €
- Remboursement FCTVA : 37 127,18 €
- Emprunt : 80 000,00 €